

DECLARATION des ELU-ES SNES
CAPA CPE CLASSE EXCEPTIONNELLE ET ECHELON SPECIAL
Jeudi 16 juillet 2020

Nous siégeons aujourd'hui – pour la dernière fois- en CAPA pour l'avancement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des CPE dans un contexte de crise sociétale et sanitaire sans précédent et qui laisse craindre une régression économique et sociale d'une ampleur considérable.

Au cours de l'hiver, de nombreux mouvements sociaux se sont déroulés, en particulier contre la réforme des retraites. Les personnels de la Fonction Publique se sont opposés aux côtés de leurs collègues du privé à des réformes qui révèlent au grand jour une stratégie économique libérale, laissant toute sa place à un capitalisme débridé et financiarisé soutenant une mondialisation toujours plus effrénée, et dont les plus pauvres, les femmes et les minorités sont les principales victimes.

La réforme des retraites que le gouvernement souhaite mener à son terme, malgré les fortes mobilisations, et alors que le Président de la République avait affirmé son abandon en avril avant d'annoncer sa poursuite en juillet, s'inscrit dans cette même logique.

Ces réformes s'accompagnent de la restriction des libertés publiques, de répression policière face aux manifestations et de la volonté de pénaliser l'action syndicale (notamment contre les E3C)

Le gouvernement a parallèlement voulu museler les organisations syndicales et limiter le dialogue social à un simulacre indigne de notre République par sa réforme de la fonction publique

La disparition des CAP en est l'expression la plus visible pour les collègues. Elles seules, par leur transparence, garantissent les personnels contre le potentiel arbitraire de décisions et des passe-droits. L'affaire récente du poste de CPE dans un grand lycée parisien, « réservé » à la fille d'un membre haut placé du Rectorat de Paris, est l'expression la plus évidente de ce népotisme délétère.

Les représentants des agents élus lors des élections professionnelles avaient pour rôle de préserver l'équité de traitement et la stricte application des barèmes, l'évolution légitime des personnels les plus expérimentés dans une carrière équitable. La réforme de la Fonction Publique laisse les fonctionnaires seuls face à leur hiérarchie,. Le recours administratif individuel reste le seul moyen de contestation sans réel contrôle collectif, seul garant de l'égalité de traitement. Cette même réforme prévoit de développer la rémunération au « mérite » au détriment du principe d'une évolution linéaire de carrière faisant ainsi primer l'intérêt personnel sur l'intérêt général.

Les différents ministres restent sourds aux revendications salariales des agents; l'exemple de l'indigence des salaires dans le milieu hospitalier et dans l'Éducation Nationale en comparaison des autres pays de l'OCDE, accompagne d'année en année la dégradation des conditions de travail sur le terrain. L'exposition des personnels soignants, sans moyens de protection, subissant des pénuries de masques, de médicaments, de matériel de réanimation est un véritable scandale politique Il aura fallu la crise sanitaire pour que les revendications salariales des personnels hospitaliers commence enfin à être entendues. Les personnels de l'Éducation Nationale ont également subi ces dysfonctionnements et les multiples ordres et contre-ordres, annonces médiatiques qui n'augurent rien de positif pour la prochaine rentrée.

Les enseignants et les personnels de vie scolaire ont également largement été mis à contribution malgré le danger et la gravité de l'épidémie. La multiplication des protocoles successifs se succédant a accentué cette impression de gestion calamiteuse de la COVID.

Les rémunérations en constante régression (gel du point d'indice) une revalorisation salariale toujours repoussée, laissent chez les personnels un goût amer.

La classe exceptionnelle issue du PPCR devait répondre aux attentes de progression salariale, surtout pour les CPE.

Le SNES et la FSU revendiquent l'accès automatique à ce grade avant le départ en retraite.

Or, nous constatons à nouveau que l'accès à cet avancement reste inégalitaire et surtout extrêmement restrictif. Les conditions de promotion à la classe exceptionnelle sont injustes, le ratio vivier 1 / vivier 2 entraîne la perte de nombreuses promotions malgré des évaluations très positives. Il faut donc rapidement modifier la structure d'accès à ces promotions en augmentant significativement l'accès au vivier 2 qui ne représente actuellement que 20 % des possibilités d'accès et assouplir considérablement les critères d'accès au vivier 1.

Pour les CPE de notre académie, la perte de deux promotions au vivier 1 du fait des conditions d'accès sont inacceptables. De même, les promotions au vivier 2 doivent se faire au bénéfice des agents les plus expérimentés et proches de la retraite, c'est l'esprit même du vivier 2, ce qui n'est pas le cas dans le tableau proposé par le rectorat.

Nous noterons encore des évaluations étonnantes de la part de certains chefs ou IPR, valorisant le travail « hors missions », méconnaissant le principe de loyauté, et traduisant parfois une méconnaissance étonnante de notre métier et de ce qui le fonde.

Nous remercions vos services pour la qualité des échanges, la disponibilité des personnels du rectorat, malgré un constant surcroît de travail et de responsabilité, puisque l'administration gardera, seule, la responsabilité des différentes procédures concernant les collègues tout au long de leur vie professionnelle. Le gouvernement avec sa réforme est bien le seul responsable des tensions et de la défiance qui s'installe.